FOCUS EXPRESS

Aout 2022

Section Chronopost

Cfdt:

MUTUELLE GENERALE : UNE HISTOIRE DE GROS SOUS !!!

La CFDT dénonce la posture dogmatique de la direction

Depuis janvier 2020, la direction n'a eu de cesse de vouloir convaincre l'ensemble des organisations syndicales du bienfondé de son projet de modifications du contrat de la mutuelle générale.
Dans le même temps et à l'unanimité, les syndicats ont toujours eu l'impression que ce projet contenait un vice caché … une entourloupe.

Pour rappel, les salariés bénéficient à ce jour de 2 dispositifs à la mutuelle générale :

- **La partie « complémentaire »** qui concerne la santé et donc entres autres les remboursements des soins médicaux etc…,
- **La partie « prévoyance »** qui concerne entres autres les primes versées en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident de travail, de maladie professionnelle etc…

La partie **« prévoyance »** financée **à ce jour à 80% par l'employeur** est à ce jour clairement en déficit. Les organisations syndicales chiffrent ce déficit entre **1 à 2M€.**

Au CSE du 29 juin 2022 et devant la fermeté de la direction qui voulait imposer son projet de création d'options individuelles et facultatives supplémentaires comprenant des augmentations de cotisations de **16€** et **35€** (option **Confort** et **ConfortPlus**), **l'ensemble des organisations syndicales avait fait une contreproposition**.

Contreproposition qui avait le mérite d'intégrer les mêmes garanties dans un contrat collectif, de protéger l'intérêt des salariés, de garantir l'équilibre financier tout en incluant une augmentation moyenne des cotisations maitrisée à **10€/mois** et par salarié (fonction du salaire).

Avec une prise en charge à 50% par l'employeur comme actuellement, **l'augmentation moyenne pour les salariés aurait été de 5€/mois soit un coût pour l'entreprise de 250 000€ (une misère face aux 1,8 Milliards d'euros de chiffre d'affaires).**

« Sauter du coq à l'âne permet à l'autruche de noyer le poisson afin de tromper le pigeon »

Jédécé

Le refus de la direction fait clairement apparaitre les vrais objectifs. Eponger la dette de la prévoyance grâce aux options sur la santé qui seront **dorénavant financées à 100% par les salariés en économisant pour elle plus de 6M€.**

La CFDT rappelle que la direction fera toujours passer en priorité ses intérêts avant ceux des salarié(es). Elle ne rase jamais gratis.

La CFDT alerte sur le manque de visibilité concernant l'équilibre futur des comptes de la mutuelle qui pourrait se voir rapidement remis en question. La direction refusant de s'engager à renflouer les comptes en cas de déficit. C'est si pratique.

Pour autant, le système optionnel peut intéresser des salarié(es) qui souhaiteraient faire baisser voire disparaitre le restant à charge. Il est naturel de vouloir disposer du meilleur taux de remboursement et du minimum de « reste à charge ».

La CFDT se doit d'insister pour inviter les salarié(es) qui s'interrogent à ne surtout pas se précipiter et de surtout prendre le temps de la réflexion en analysant correctement leur besoin dans leur situation personnelle et/ou familiale et de vraiment prendre en compte l'augmentation mensuelle du taux de cotisation de l'une ou l'autre option. **Choix qui les engage obligatoirement et à minima sur 24 mois**.

- **Option Confort** : 16€/mois x 24 mois = **384€ de surcoûts sur 2 ans.**
- **Option Confort Plus** : 35€/mois x 24 mois = **840€ de surcoûts sur 2 ans.**

Pour avoir un comparatif, nous invitions les salarié(es) à aller sur leur « espace adhérent » de la MG afin de vérifier le « reste à charge » de leurs précédentes dépenses médicales par rapport au futur restant à charge des différentes options incluant le surcoût.

De plus ce projet 100% patronale arrive à un moment où l'inflation atteint des sommets (presque 9% à fin juillet et plus de 10% à fin 2022).

En effet, la baisse du pouvoir d'achat des salariés, qui elle est réelle, sera aggravée par l'augmentation des cotisations mutuelle pour ceux tentés de prendre une option.

La CFDT et d'autres organisations syndicales avaient proposées à la direction qu'elle prenne à sa charge, sur au moins 12 mois, le surcoût des cotisations liées aux options ou de prévoir d'inclure ces « surcouts » dans les prochaines augmentations de salaires (réunion NAO du 13 septembre 2022). Refus de la direction qui préfère la jouer perso malgré les 6M€ d'économies qu'elle réalise dans l'opération dite de la « Mutuelle Générale ». On n'est jamais mieux servi que par soi-même.

La posture dogmatique de la direction est donc juste INACCEPTABLE !!!

C'est pourquoi, la CFDT invite les salarié(es) à dire NON (en l'état du dossier) aux options. Il n'y a aucune obligation et il ne faut surtout pas se précipiter …

Nous demandons à la direction de retrouver la raison en ré ouvrant le débat sur la mutuelle. A défaut elle portera seule la responsabilité de la dégradation du climat social.

En attendant, la CFDT invite les salarié(es) à se rapprocher de leurs élu(es) et représentants du personnel qui sauront répondre à leurs interrogations.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT

Bruno KLEIN
DSC Titulaire
Elu au CSE
Membre titulaire au Comité de groupe Geopost
07 89 22 54 41
Bruno.klein@chronopost.fr

Ousmane GASSAMA
DS suppléant
Elu au CSE
07 61 50 09 26
grangas@msn.com

Olivier LAFUENTE
Elu au CSE
Secrétaire du CSSCT
06 13 58 81 57
Olivier.lafuente@chronopost.fr

Jena TRAN
Elue au CSE Chronopost
Secrétaire du Comité de groupe Geopost
07 71 28 49 06
Jenachaby.tran@chronopost.fr

Retrouvez l'actualité sociale de l'entreprise et les informations de la CFDT Chronopost sur : https://poste.cfdt.app/